



PAR AILLEURS, LE CONSEIL A EU DES ECHANGES DE VUES SUR LES PROBLEMES QUI SE POSENT DANS LE SECTEUR DES TOLES REVETUES ET SUR L'EVOLUTION DU MARCHE DE LA FERRAILLE.

(LA COMMISSION A APPROUVE DEFINITIVEMENT LE BUDGET PREVISIONNEL AINSI QUE LE TAUX DU PRELEVEMENT CECA POUR 1985. LA COMMISSION MAINTIENT LE PRELEVEMENT A SON NIVEAU ANTERIEUR 0,31 0/0 DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION DES ENTREPRISES).

#### B) TELECOMMUNICATIONS

LE CONSEIL A ACCUEILLI FAVORABLEMENT UNE COMMUNICATION DE LA COMMISSION DONNANT UN APERCU DES RESULTATS OBTENUS ET SUGGERANT DES ORIENTATIONS POUR LES TRAVAUX FUTURS.

LE CONSEIL A APPROUVE LES OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- CREATION D'UN MARCHE COMMUN DE LA TELECOMMUNICATION ET DES TERMINAUX PAR UNE POLITIQUE DE STANDARDS COMMUNS DERIVES DES STANDARDS INTERNATIONAUX ET PAR LA RECONNAISSANCE MUTUELLE PROGRESSIVE DE CONFORMITE DES TERMINAUX.
- DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES AVANCEES DANS LES SERVICES ET RESEAUX.

#### C) EXPLORATION DE MATIERES PREMIERES MINERALES NON ENERGETIQUES

LE CONSEIL EST PARVENU A UN ACCORD GENERAL SUR CE PROGRAMME MAIS LE DOSSIER SERA REPRIS DES QUE LES ASPECTS BUDGETAIRES AURONT ETE CLARIFIES.

#### 2.2 CONSEIL 'MARCHE INTERIEUR'

##### A) DOCUMENT UNIQUE

METTANT EN OEUVRE LA DECISION DE PRINCIPE DU SOMMET DE FONTAINEBLEAU, LE CONSEIL A ENFIN APPROUVE LES TEXTES DE BASE QUI PERMETTRONT L'INTRODUCTION DU 'DOCUMENT UNIQUE' POUR LES

FORMALITES DE DOUANE AUX FRONTIERES INTRA-COMMUNAUTAIRES, QUI CONSTITUAIT L'ELEMENT LE PLUS IMPORTANT DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU MARCHE INTERIEUR.

LE DOCUMENT UNIQUE -QUI SERA D'APPLICATION AU 1ER JANVIER 1988- PERMETTRA DE :

- LIMITER SENSIBLEMENT LE NOMBRE DES INDICATIONS OBLIGATOIRES,
- REMPLACER UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS NATIONAUX,
- RECOURIR AU TRAITEMENT PAR COMPUTER,
- L'UTILISER POUR LES ECHANGES AVEC DES PAYS TIERS MOYENNANT CERTAINES ADJONCTIONS.

PAR LA SUITE, IL PERMETTRA EGALEMENT :

- DE METTRE EN PLACE LA NOMENCLATURE STATISTIQUE LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE,
- LE DEVELOPPEMENT COORDONNE DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES INFORMATISEES DANS LA COMMUNAUTE.

##### B) STANDARDISATION

SAISI DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES PROGRES ENREGISTRES EN MATIERE D'HARMONISATION DES NORMES TECHNIQUES, LE CONSEIL A SOULIGNE L'IMPORTANCE DE CETTE ACTION ET ENCOURAGE LA COMMISSION A POURSUIVRE DANS CETTE VOIE ET LUI PRESENTER DES PROPOSITIONS CONCRETES PERMETTANT DES DECISIONS DU CONSEIL.

C) POLITIQUE DES CONSUMMATEURS

M. NARJES A FAIT RAPPORT SUR LES PROGRES ENREGISTRES DEPUIS LE CONSEIL 'CONSUMMATEURS' DE DECEMBRE DERNIER.

2.3 CONSEIL 'RECHERCHE' (19 DECEMBRE)

A) PROGRAMMES PLURIANNUELS

LE CONSEIL, APRES AVOIR DECIDE AU DEBUT DE L'ANNEE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL DU CCR 1984-87 (700 MIO ECUS) ET DU PROGRAMME ESPRIT 1984-87 (750 MIO ECUS), A APPROUVE LES DECISIONS DE PROGRAMMES SUTVANTES :

- FUSION : 690 MIO ECUS (5 ANS),
- RADIOPROTECTION ET DECHETS RADIOACTIFS: 120 MIO ECUS (5 ANS),
- BIOTECHNOLOGIE : 55 MIO ECUS (5 ANS),
- STIMULATION : 60 MIO ECUS (4 ANS),
- BRITE : 125 MIO ECUS (4 ANS),
- ENERGIE NON NUCLEAIRE : 175 MIO ECUS (4 ANS).

LE CONSEIL EST CONVENU DE CONFIER L'EXECUTION DU PROGRAMME SECURITE DES REACTEURS AU CCR.

LA COMMISSION PRESENTERA FIN JUILLET 1986 UNE EVALUATION SUR LE FONCTIONNEMENT, LA VALEUR SCIENTIFIQUE ET L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE TOUS CES PROGRAMMES ET D'EVENTUELLES PROPOSITIONS SUR LEUR POURSUITE OU LEUR DEVELOPPEMENT.

DE SON COTE, LE CONSEIL S'EST ENGAGE A ENTREPRENDRE LE REEXAMEN ET, LE CAS ECHEANT, LA REVISION DES PROGRAMMES, EN TENANT COMPTE DE SON ENGAGEMENT ANTERIEUR SUR UNE AUGMENTATION PROGRESSIVE DES DEPENSES LIEES AUX ACTIVITES COMMUNAUTAIRES DE R ET D.

64215 EURCOM UW  
21877 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - COL64 - S.G.COL  
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON  
REF: 22:05 21-12-84 000046188 - 000056125

2 EME PARTIE DU TELEX 229196-56

B) PROGRAMME DE TRAVAIL ESPRIT 1985

LE CONSEIL A APPROUVE LE PROGRAMME 1985 QUI PORTE COMME CELUI DE 1984 SUR LES CINQ DOMAINES SUIVANTS : MICRO-ELECTRONIQUE DE POINTE, TECHNOLOGIE DU LOGICIEL, TRAITEMENT AVANCE DE L'INFORMATION, SYSTEMES BUREAUTIQUES ET PRODUCTION INTEGREE PAR ORDINATEUR.

2.4 CONSEIL 'PECHE' (19 DECEMBRE)

A) VOLET INTERNE

- TACS ET QUOTAS 1985

LE CONSEIL A APPROUVE EN PRINCIPE LA FIXATION DES TACS ET QUOTAS DE CAPTURES POUR L'ANNEE 1985.

- GROENLAND  
EN L'ABSENCE D'UN REGIME TRANSITOIRE CONCERNANT LA SORTIE DU  
GROENLAND DE LA COMMUNAUTE, LE CONSEIL A ADOPTE LES  
PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SUR LES QUOTAS DE CAPTURES  
ALLOUES AUX PECHEURS COMUNAUTAIRES DANS LES EAUX GROENLANDAISES  
POUR 1985,

B) ESPAGNE

LE CONSEIL A ADOPTE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION QUI PREVOIT  
LA RECONDUCTION EN 1985 DES QUOTAS FIXES POUR 1984.

C) GUYANE FRANCAISE

LE CONSEIL A ADOPTE LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SUR LE  
REGIME DE PECHE A PREVOIR POUR LES NAVIRES DES PAYS TIERS  
PECHANT AU LARGE DES COTES DU DEPARTEMENT FRANCAIS DE LA GUYANE  
EN 1985. LE CONSEIL A REDUIT LES LICENCES A ACCORDER AUX PAYS  
TIERS DE 72 EN 1984 A 58 DU FAIT DE LA SITUATION ALARMANTE DU  
STOCK DE CREVETTES ET DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES NAVIRES  
PECHANT DANS CETTE REGION.

2.5 QUESTIONS BUDGETAIRES

LA COMMISSION A ARRETE LES PREMIERES DIRECTIVES SUR LA MISE EN  
OEUVRE DU REGIME DES DOUZIEMES PROVISOIRES A LA SUITE DU REJET  
DU BUDGET 1985. LA COMMISSION COMPTE UTILISER LES QUELQUES  
POSSIBILITES QUE DONNE LE REGLEMENT FINANCIER POUR LIMITER LES  
DIFFICULTES DU REGIME MAIS CELLES-CI S'ACCENTUERONT SI UNE  
DECISION SUR LE BUDGET N'INTERVIENT PAS ASSEZ VITE.

DANS CE CADRE, LA COMMISSION A DECIDE LE VERSEMENT AUX ETATS  
MEMBRES D'UNE PREMIERE TRANCHE D'AVANCES SUR LES DEPENSES  
AGRICOLES DE JANVIER AU TITRE DU FEOGA GARANTIE. LES MONTANTS  
FIXES CORRESPONDENT A PEU PRES A LA MOITIE DES DEMANDES  
PRESENTEES. LA COMMISSION PREND EN COMPTE DANS LE CALCUL LE NON  
RESPECT PAR LES ETATS MEMBRES DE CERTAINES DISPOSITIONS SUR LE  
SUPER-PRELEVEMENT LAITIER.

2.6 PROGRAMMES INTEGRES MEDITERRANEENS

AU TERME D'UN DEBAT APPROFONDI SUR LES PROBLEMES POSES PAR LA  
MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES INTEGRES MEDITERRANEENS, LA  
COMMISSION A ETE INVITEE A REFLECHIR SUR LA POSSIBILITE  
D'APPORTER DES MODIFICATIONS A SA PROPOSITION DE REGLEMENT SUR  
LA BASE DU DEBAT DU CONSEIL. ELLE FERA PART DU RESULTAT DE SES  
REFLEXIONS LORS DE LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL EN JANVIER.

2.7 DISTILLATION OBLIGATOIRE DES VINS DE TABLE

LA COMMISSION VA PROCHAINEMENT OUVRIR, POUR LA PREMIERE FOIS,  
LA DISTILLATION OBLIGATOIRE DES VINS DE TABLE, QUI A ETE  
INTRODUITE DANS L'ORGANISATION COMMUNE DU MARCHÉ EN 1982.  
L'OBJECTIF EST DE RETIRER DES QUANTITES EXCEDENTAIRES DE VIN DE  
TABLE A BAS PRIX EN DEBUT DE CAMPAGNE, L'EFFORT  
D'ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ DEVANT ETRE SUPPORTE PAR LES  
PRODUCTEURS AYANT OBTENU LES RENDEMENTS LES PLUS ELEVES.

SELON LES DONNEES DU BILAN PREVISIONNEL POUR LA CAMPAGNE  
1984/85, IL APPARAIT QUE LES DISPONIBILITES EN VINS DE TABLE  
EXCEDENT LES BESOINS D'ENVIRON 18 MILLIONS HL.

CETTE OPERATION SE DEROUlera EN DEUX ETAPES :

- UN PREMIER REGLEMENT DEVRAIT PERMETTRE D'ELIMINER DU MARCHÉ  
UNE QUANTITE GLOBALE DE L'ORDRE DE 16 MIO HL. LES QUANTITES  
ENGAGEES AU TITRE DE LA DISTILLATION PREVENTIVE (ENVIRON 8 MTO  
HL) VIENDRONT S'IMPUTER SUR CE VOLUME POUR ENVIRON 6 MIO HL.

- LA QUANTITE OBLIGATOIRE AINSI QUE LA FIXATION DES POURCENTAGES INDIVIDUELS SONT DETERMINEES ULTERIEUREMENT.

L'OUVERTURE DE LA DISTILLATION OBLIGATOIRE DECLENCHE AUTOMATIQUEMENT LA DISTILLATION DE SOUTIEN AU PRIX MINIMUM GARANTI.

ENFIN, LES CONDITIONS SONT REUNIES POUR OUVRIR LA POSSIBILITE DE CONCLURE DES CONTRATS DE STOCKAGE A NEUF MOIS.

## 2.8 CONCURRENCE

M. ANDRIESEN A FAIT ADOPTER UN REGLEMENT DE LA COMMISSION QUI EXEMPT DE L'INTERDICTION GENERALE DE L'ARTICLE 85 SUR LES ENTENTES LES ACCORDS ENTRE ENTREPRISES DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT, POUR AUTANT QU'ILS REpondENT A UN CERTAIN NOMBRE DE SPECIFICATIONS. LA COMMISSION EST FONDAMENTALEMENT FAVORABLE A LA COOPERATION ENTRE ENTREPRISES DANS CE DOMAINE. LES ACCORDS VISES SONT CEUX QUI PORTENT SUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT DES PRODUITS ET DES PROCEDES JUSQU'AU STADE DE L'APPLICATION INDUSTRIELLE AINSI QUE DE L'EXPLOITATION DES RESULTATS, NOTAMMENT PENDANT LES PREMIERES ANNEES.

LA COMMISSION A EGALEMENT ADOPTE UN AUTRE REGLEMENT D'EXEMPTION QUI VISE LES ACCORDS DE SPECIALISATION ENTRE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES. CE TEXTE VISE A ACTUALISER LE NIVEAU MAXIMUM DES CHIFFRES D'AFAIRES ET DES PARTS DE MARCHES.

## 2.9 ENERGY PROSPECTS TO THE END OF THE CENTURY

THE COMMISSION HAS APPROVED A WORKING DOCUMENT SUMMARISING THE RESULTS OF A NEW STUDY OF ENERGY PROSPECTS TO THE YEAR 2000. THIS STUDY WAS BASED ON A SERIES OF SCENARIOS DESIGNED TO ILLUSTRATE LIKELY FUTURE TRENDS AND TO IDENTIFY THE MAIN FACTORS WHICH COULD INFLUENCE THE COMMUNITY'S ENERGY SITUATION. THE RESULTS WILL PROVIDE A BACKGROUND FOR THE DEBATE WHICH THE COUNCIL HAS AGREED TO HOLD NEXT YEAR ON NEW COMMUNITY ENERGY OBJECTIVES FOR THE NEXT DECADE.

THE STUDY INDICATES THAT ON PRESENT TRENDS AND ECONOMIC ASSUMPTIONS THE COMMUNITY'S ENERGY CONSUMPTION MAY GROW BY ONLY ABOUT 1 D/D A YEAR FOR THE REST OF THIS CENTURY. OIL CONSUMPTION MAY STAY AT ROUGHLY THE PRESENT LEVEL, WHEREAS NUCLEAR ENERGY SHOULD TRIPLE ITS CONTRIBUTION TO THE COMMUNITY'S ENERGY NEEDS. CONSUMPTION OF NATURAL GAS AND COAL SHOULD ALSO INCREASE. RELIANCE ON IMPORTED ENERGY MAY TEND TO RISE SLIGHTLY, TAKING OIL, GAS AND COAL TOGETHER. IMPORTED OIL WILL PROBABLY ACCOUNT FOR ABOUT 30 D/D OF THE COMMUNITY'S ENERGY SUPPLIES IN THE YEAR 2000.

THE STUDY SHOWS, HOWEVER, THAT A NUMBER OF FACTORS COULD LEAD TO HIGHER OIL DEMAND AND IMPORT RELIANCE, FOR INSTANCE LOWER OIL PRICES, SLOWER PROGRESS IN ENERGY EFFICIENCY OR HIGHER ECONOMIC GROWTH. OTHER CHANGES IN POLICIES, RELATIVE PRICES OR ECONOMIC CONDITIONS COULD AFFECT THE BALANCE BETWEEN THE DIFFERENT FUELS. THE STUDY WILL THEREFORE HELP TO IDENTIFY THE EXTENT TO WHICH CHANGES IN ENERGY POLICIES COULD AFFECT THE COMMUNITY'S FUTURE ENERGY SITUATION.

A FULLER VERSION OF THE STUDY WILL BE RELEASED EARLY NEXT YEAR.

### 3. ELARGISSEMENT

-----

#### 3.1 TRAVAUX DU CONSEIL

-----

LE CONSEIL A DELIBERE DE MANIERE APPROFONDIE DE LA POSITION COMMUNAUTAIRE A PRENDRE LORS DES SESSIONS DE NEGOCIATION AU NIVEAU MINISTERIEL AVEC L'ESPAGNE ET AVEC LE PORTUGAL, AINSI QUE DANS LES NEGOCIATIONS EXPLORATOIRES QUE LA COMMISSION A ETE CHARGEE DE MENER AVEC LES DEUX PAYS DANS UN CERTAIN NOMBRE DE SECTEURS COMME L'AGRICULTURE, ET, POUR L'ESPAGNE, L'INDUSTRIE ET L'ACIER.

A L'ISSUE DES RENCONTRES AVEC LES DEUX PAYS CANDIDATS QUI SE SONT POURSUIVIES TARD DANS LA NUIT DE MARDI, IL A ETE CONSTATE DE PART ET D'AUTRE QUE -OUTRE LES SUJETS D'ACCORDS FORMELS

64215 EURCOM UW  
21877 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - COL64 - S.G.COL  
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON  
REF: 22:26 21-12-84 000046459 - 000056190

3 EME PARTIE DU TELEX 229196-56

ENREGISTRES- ON ETATI ENTRE DANS LA PHASE FINALE DES NEGOCIATIONS. SANS ATTENDRE LA CONCLUSION DE CELLES-CI, LA COMMUNAUTE A PROPOSE D'INSTITUER UN GROUPE DE REDACTION POUR L'ETABLISSEMENT DES TEXTES D'UN TRAITE UNIQUE D'ADHESION.

#### 3.2 ESPAGNE

-----

LORS DE LA SESSION AVEC L'ESPAGNE IL A ETE POSSIBLE DE PARVENIR, A LA SUITE NOTAMMENT DES EFFORTS DEPLOYES PAR M. DAVIGNON, A UN ACCORD SUR L'UNION DOUANIERE INDUSTRIELLE (DUREE D'APPLICATION DES MESURES TRANSITOIRES DE NATURE TARIFAIRE, Y COMPRIS UN REGIME SPECIAL POUR LES AUTOMOBILES) ET LA CECA (OU UN DELAI DE TROIS ANS EST ACCORDE A L'ESPAGNE POUR ACHEVER SA RESTRUCTURATION SIDERURGIQUE) PERMETTANT AINSI DE CLORE UN VOLET ESSENTIEL DE LA NEGOCIATION.

UN ACCORD A ETE REALISE IGALEMENT CONCERNANT LE CHAPITRE DES INSTITUTIONS.

PAR AILLEURS, DES DISCUSSIONS APPROFONDIES SONT INTERVENUES DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE, SECTEUR OU LA COMMUNAUTE A PRESENTE AUSSI SA POSITION SUR LE VIN (APRES LEVEE DE LA RESERVE HELLENIQUE).

LES PARTIES ONT EGALEMENT PRESENTE LEURS POSITTONS POUR LA POURSUITE DES NEGOCIATIONS SUR LA PECHE.

LES CONVERSATIONS EXPLORATOIRES ENTRE LA COMMISSION ET L'ESPAGNE SE POURSUIVront DANS LES DEUX SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE.

### 3.3 PORTUGAL

DES DISCUSSIONS APPROFONDIES SONT INTERVENUES SUR LES PROBLEMES ENCORE OUVERTS DANS LE CHAPITRE DE L'AGRICULTURE (OU LA COMMUNAUTE A PRESENTE SA POSITION SUR LE VIN) QUI ONT PERMIS D'ENREGISTRER DES PROGRES ET D'IDENTIFIER LES QUELQUES PROBLEMES ENCORE A REGLER.

LES DEUX PARTIES ONT EGALEMENT PRESENTE EN DETAIL LEURS POSITIONS POUR LA POURSUITE DES NEGOCIATIONS SUR LA PECHE.

LA COMMISSION POURSUIVRA DES NEGOCIATIONS EXPLORATOIRES SUR LES CHAPITRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE.

LA COMMUNAUTE A INFORME LA DELEGATION PORTUGAISE QUE LE CONSEIL VENAIT D'APPROUVER LE PROTOCOLE 'PREADHESION' ET LE PROTOCOLE 'AUTOMOBILES' AVEC LE PORTUGAL ET QU'IL AVAIT DECIDE DE PROCEDER A LA SIGNATURE DE CES DEUX PROTOCOLES SOUS RESERVE DE CONCLUSION.

### 4. RELATIONS EXTERIEURES

#### 4.1 UNITED STATES

THE FOURTH CONSULTATIONS AT MINISTERIAL LEVEL BETWEEN THE UNITED STATES AND THE COMMISSION TOOK PLACE ON 14 DECEMBER IN BRUSSELS. THE COMMISSION'S DELEGATION WAS LED BY PRESIDENT THORN, THE US SIDE WAS REPRESENTED BY SECRETARY OF STATE SHULTZ, MR. BLOCK (AGRICULTURE), MR. BALDRIGE (COMMERCE), MR. BROCK AND MR. MCNAMAR (TREASURY).

THE DISCUSSIONS COVERED THE FULL RANGE OF ECONOMIC AND TRADE ISSUES RELEVANT TO EC/US RELATIONS. THE FOLLOWING POINTS ARE OF PARTICULAR INTEREST IN THAT CONTEXT.

THE US SIDE INDICATED THAT IT IS THE GOVERNMENT'S INTENTION TO PROPOSE FUNDAMENTAL CHANGES TO THE US AGRICULTURAL POLICY, AIMING AT ABOLISHING ALL INTERVENTIONIST MEASURES APPLIED AT PRESENT. THE COROLLARY TO THE NEW POLICY WILL BE INCREASED EFFORTS BY THE GOVERNMENT TOWARDS MAKING THIRD MARKETS ACCESSIBLE TO US AGRICULTURAL EXPORTS. MR. DALSAGER RECALLED THE COMMUNITY'S INITIATIVES TO REFORM THE COMMON AGRICULTURAL POLICY AND INSISTED ON THE NECESSITY FOR ALL TRADING PARTNERS TO RESPECT GATT RULES.

ON STEEL TRADE ISSUES BOTH SIDES REITERATED THEIR POSITIONS WITHOUT COMING CLOSER TO A SETTLEMENT REGARDING US IMPORT RESTRICTIONS ON PIPES AND TUBES FROM THE COMMUNITY.

THE COMMISSION CALLED ON THE US DELEGATION TO REVOKE CERTAIN PROVISIONS IN THE NEW US RULES FOR THE DEFINITION OF ORIGIN FOR TEXTILE PRODUCTS.

REGARDING MULTILATERAL QUESTIONS, BOTH SIDES EXPRESSED THEIR SATISFACTION WITH THE PROGRESS OF WORK FOR THE PREPARATION OF A NEW MULTILATERAL TRADE NEGOTIATION WHICH IN THEIR VIEW COULD BE LAUNCHED IN 1986.

#### 4.2 CANADA

##### A) PAPIER JOURNAL

LE CONSEIL A, POUR SA PART, ENTERTNE L'ACCORD AD REFERENDUM SUR LES IMPORTATIONS DE PAPIER JOURNAL SELON LEQUEL :

- LA COMMUNAUTE RIRA CHAQUE ANNEE UN QUO DE 650.000 T. POUR L'IMPORTATION DES PAYS NE BENEFICIANT PAS DU DROIT ZERO.
- DANS LE CADRE DE L'ARTICLE XIII DU GATT, 600.000 T. SERONT ALLOUEES AU CANADA.
- EN CAS D'EPUISEMENT DES 650.000 T. ET SI AUCUN QUOTA AUTONOME SUPERIEUR A 30.000 T. N'A ETE OUVERT, UN SUPPLEMENT DE 5 O/O SERA OUVERT AU TAUX APPLICABLE A LA SOUS-POSITION 48.01 A.

#### B) ACCORD RECHERCHE MEDICALE

LE 13 DECEMBRE A ETE SIGNEE UNE DECLARATION D'INTENTION ENTRE LE MINISTRE SANTE ET BIEN ETRE SOCIAL CANADA, LE CONSEIL DE RECHERCHES MEDICALES CANADA ET LA COMMISSION DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE MEDICALE ET DE LA SANTE PUBLIQUE. CET ACCORD FORMALISE DES RELATIONS QUI EXISTENT DEPUIS 1979 ET VISE A PROMOUVOIR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE MEDICALE SOUS FORME D'ACTIONS CONCERTEES, D'ECHANGES D'EXPERTS ET D'INFORMATIONS.

#### 4.3 CYPRUS

THE 10TH MEETING OF THE EEC/CYPRUS ASSOCIATION COUNCIL WAS HELD IN BRUSSELS ON 17 DECEMBER AT MINISTERIAL LEVEL. THE CENTRAL ITEM ON THE AGENDA WAS THE QUESTION OF THE IMPLEMENTATION OF A CUSTOMS UNION BETWEEN THE COMMUNITY AND CYPRUS. ON THIS POINT, THE COMMUNITY DELEGATION INDICATED THAT IT HAD THE FIRM INTENTION OF DEFINING APPROPRIATE DIRECTIVES RAPIDLY SO THAT NEGOTIATIONS COULD START, AND THAT THE COMMUNITY INTENDED TO ADOPT THESE NEGOTIATING DIRECTIVE IN 1985.

#### 4.4 ACCORD PECHE AVEC MADAGASCAR

APRES UNE SERIE DE CONSULTATIONS TECHNIQUES MENEES PAR LES SERVICES DE LA COMMISSION ET UNE PHASE FINALE DE NEGOCIATIONS EN PRESENCE DES REPRESENTANTS ET DES ETATS MEMBRES, UN ACCORD DE PECHE A ETE PARAPHE ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR LE 20 DECEMBRE A BRUXELLES.

CET ACCORD D'UNE DUREE DE 3 ANS COMPORTE DES POSSIBILITES DE PECHE POUR LE THON DANS LA ZONE DE 200 MILES DE MADAGASCAR D'UN VOLUME DE 6.000 T. POUR 27 TONNIERS CONGELATEURS DONT 18 PEUVENT OPERER SIMULTANEMENT. IL EST EGALEMENT PREVU UNE CAMPAGNE DE RECONNAISSANCE POUR LA PECHE AUX CRUSTACES D'EAUX PROFONDES D'UNE DUREE DE 18 MOIS ET POUR UN VOLUME DE 5.000 T.J.B. PAR MOIS EN MOYENNE ANNUELLE. EN CONTREPARTIE, LA COMMUNAUTE OFFRE UNE COMPENSATION FINANCIERE DE PLUS OU MOINS UN MILLION D'ECUS PAR AN QUI PREND LA FORME D'UNE COMPENSATION A LA CHARGE DE LA COMMUNAUTE ET D'UNE REDEVANCE A LA CHARGE DIRECTE DES ARMATEURS.

#### 4.5 ASEAN : COMMISSION MIXTE (17 ET 18 DECEMBRE)

CETTE SEMAINE S'EST REUNIE A CHA-AM, EN THAILANDE LA 5EME REUNION DE LA COMMISSION MIXTE. LES TRAVAUX AVAIENT POUR THEMES PRINCIPAUX :

- SUIVI DE LA RENCONTRE MINISTERIELLE EN NOVEMBRE A DUBLIN. DANS CE CONTEXTE, PREMIER BILAN DES REALISATIONS EN QUATRE ANS AU TITRE DE L'ACCORD DE COOPERATION.
- RENCONTRE EN 1985 DES MINISTRES RESPONSABLES DES QUESTIONS ECONOMIQUES DES DEUX PARTIES AFIN D'INTENSIFIER LA COOPERATION. LA PROPOSITION DE L'ASEAN DE TENIR LA REUNION DANS LEUR REGION A ETE NOTE AVEC APPRECIATION.